

Evaluation du projet clé informatique GEVER Confédération Chancellerie fédérale

L'essentiel en bref

Depuis 1990 déjà, la gestion des processus et des documents fait partie du paysage informatique de l'administration fédérale (gestion des affaires GEVER). Pour une réalisation et une introduction réussies de GEVER, d'importants obstacles sont à surmonter. Les efforts consentis à ce jour n'ont pas encore rencontré un succès global et ont conduit à une constellation GEVER hétérogène. Le projet «GEVER Confédération» jette aujourd'hui les bases d'une simplification et d'une centralisation.

142 millions de francs pour la réalisation et l'introduction d'une nouvelle norme GEVER

Lors d'une première phase et conformément à la stratégie à deux produits, deux produits GEVER ont été acquis dans le cadre d'un appel d'offres OMC ouvert (projet «Produits GEVER pour l'administration fédérale»): 1,6 million de francs ont été dépensés à ce titre. Dans un délai de trois mois après l'adjudication, les départements et la Chancellerie fédérale ont dû choisir l'un des produits. En raison de la situation budgétaire tendue et compte tenu d'autres critères tels la présentation du produit et la démonstration de faisabilité, tous les départements et la Chancellerie fédérale se sont prononcés en faveur du produit le plus économique (ActaNova d'Atos AG). Le Conseil fédéral a approuvé un crédit d'engagement de 67 millions de francs pour les phases suivantes (message du 11 septembre 2015 relatif au financement de la réalisation et de l'introduction d'un produit GEVER standardisé dans l'administration fédérale centrale). Le Parlement n'a pas encore donné son accord. Par ailleurs, des prestations propres aux départements et à la Chancellerie fédérale seront nécessaires à hauteur de 75 millions de francs. Les coûts de réalisation et d'introduction s'élèveront ainsi à 142 millions de francs (programme «Réalisation et introduction de GEVER Confédération»). Le coût total de quelque 144 millions de francs se répartit entre le projet «Appel d'offres OMC Produits GEVER pour l'administration fédérale» et le programme «Réalisation et introduction de GEVER Confédération». Selon le message, cet investissement permettra à l'avenir de réduire les coûts d'exploitation de 18 millions de francs par an.

Seule la gestion des applications métier durant tout leur cycle de vie permettra de tirer tous les avantages de GEVER en tant qu'instrument de gestion

Dans d'autres rapports, le Contrôle fédéral des finances (CDF) estime que les avantages d'une stratégie à deux produits en matière de produits informatiques standard peuvent être perdus. Le choix du produit le plus économique confirme l'avis du CDF selon lequel une telle stratégie ne laisse guère aux bénéficiaires de prestations le libre choix quant à leurs préférences. A l'avenir, il sera difficile de justifier une stratégie à deux ou plusieurs produits, car le projet «GEVER Confédération» montre de façon exemplaire que tous les départements et la Chancellerie fédérale peuvent s'accorder sur un catalogue d'exigences, ce qui a mené ici au choix d'un seul produit.

D'autres investissements seront nécessaires pour profiter pleinement de GEVER en tant qu'instrument de gestion, y compris des délais et du suivi des statuts. Grâce à la norme GEVER de la Confédération, les documents électroniques produits par des applications métier (fonctionnalité de gestion documentaire ou DMS) pourront être par exemple gérés de manière centralisée.



L'adaptation des applications métier n'appartient pas au programme et devra faire l'objet de mandats séparés; des modifications ultérieures seront en effet indispensables pour implanter GEVER comme prévu en tant qu'instrument de gestion. A cet égard, il sera particulièrement important que les projets de mise en place incluent les mesures nécessaires. La collaboration, jusqu'ici constructive et couronnée de succès, de tous les départements et de la Chancellerie fédérale est un facteur de réussite essentiel pour atteindre l'objectif commun.

Le programme établit les bases qui permettront de franchir les obstacles existants

L'entreprise Fabasoft, très présente au sein de l'administration fédérale, a également soumissionné mais n'est pas adjudicataire. Elle a recouru contre la décision d'adjudication auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). La Chancellerie fédérale a décidé de ne pas contester l'effet suspensif du recours et de s'engager directement dans la procédure sur le fond. Cette procédure met en péril le respect des délais. [REDACTED]

La Chancellerie fédérale a entamé entre-temps les travaux préparatoires aux phases de réalisation et d'introduction à venir. Elle veut ainsi respecter malgré tout le calendrier très serré. D'ici à 2017, une norme GEVER fédérale unifiée et contraignante pour tous les départements et la Chancellerie fédérale devrait ainsi être réalisée. Son introduction devrait intervenir d'ici à la fin de 2018 dans le cadre de projets départementaux pilotés et gérés de manière centralisée par le programme. A partir de janvier 2019, GEVER sera géré en tant que service standard par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC). Pour garantir la continuité nécessaire, le CDF recommande de ne transférer la responsabilité de la Chancellerie fédérale à l'UPIC qu'après l'introduction réussie de la norme.

Parallèlement à l'appel d'offres OMC, les travaux préparatoires de la gestion documentaire nécessaires à l'introduction de GEVER ont été lancés. Contrairement au mandat du Conseil fédéral, tous les départements n'ont pas achevé ces travaux en 2015. Le CDF recommande de les poursuivre avec célérité.

Le traitement des affaires confidentielles doit être assuré par l'utilisation fiable et simple du logiciel de protection des informations Secure Center. Des adaptations doivent encore être conçues et réalisées par l'UPIC. Le CDF recommande d'accélérer et de concentrer ces travaux.

En outre, durant la réalisation de la norme fédérale, l'exploitation doit être centralisée auprès du fournisseur de prestations ISCeco, ce qui permettra de renoncer à des travaux auprès de cinq autres fournisseurs et de transférer les ressources humaines correspondantes à l'ISCeco. Ces transferts ne sont pas encore garantis et le CDF recommande d'envisager des solutions de rechange.

Le CDF approuve l'influence du programme sur les projets d'introduction, qui permet de les orienter. Il souligne que les bases sont ainsi établies, mais que d'importants obstacles restent à franchir qui nécessitent une stricte gestion du programme. Le pilotage des processus et la gestion documentaire doivent être généralisés. De même, les mesures de sensibilisation et de formation des utilisateurs constitueront une tâche permanente.

Texte original en allemand